

"Da gann gouero, east e peb bro."

"A la pleine lune de juillet, moisson en tout pays."

### Horaires Mairie

Les lundi et vendredis : de 8h45 à 12h

Les mardis, mercredis et jeudis : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30

Le Samedi : de 9h à 12h

### Horaires Agence Postale

Tous les matins de 8h45 à 12h (le samedi de 9h à 12h) et le mercredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h

### Horaires Bibliothèque

Mercredi : de 10h à 12h et de 15h à 17h

Vendredi : de 17h à 19h

Dimanche : de 10h à 12h

### Cabinet infirmier

Portable : 06 68 29 25 94

Permanences sans rendez-vous chaque jeudi de 9h à 11h30 (sauf juillet et août 2024)

### Permanences

Assistante sociale CDAS :

Caroline CAROFF le jeudi matin, sur rendez-vous au 02.98.88.99.90

OPAH : sur rendez-vous au 02.98.15.32.32

France Services : mercredi matin 9h-12h, avec ou sans rendez-vous au 07.69.47.35.88 ou [fs.morlaix@pimms.org](mailto:fs.morlaix@pimms.org)

Mission Locale (sur rendez-vous au 02.98.15.15.50) :

- Mairie Pleyber-Christ : 1er et 3e mardis du mois de 9h à 12h.

- Mairie Saint-Thégonnec Loc-Eguiner : les mardis (semaines paires) de 14h à 17h.

### Banque alimentaire

Le mercredi 31 juillet 2024 de 11h à 12h, cuisine de la salle Polyvalente.

### Web

Retrouvez toutes les informations de la commune : [www.plouneour-menez.bzh](http://www.plouneour-menez.bzh).

Ou sur la page Facebook :

[www.facebook.com/mairieplouneourmenez](https://www.facebook.com/mairieplouneourmenez).

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MAI 2024

Stéphanie MORVAN arrive au point 2 (retard excusé)

Christelle L'HURIEC donne procuration à Sébastien MARIE

Delphine SAUBAN doit s'absenter après le point 2 et donne procuration à Pauline LACHIVER-KERGOAT

### Ordre du jour

#### **1) Échange parcelles commune/De RODELLEC : Mesquéau**

Une régularisation est à faire après plusieurs décennies : dans les années 1970, une route à été créée pour accéder à Coat Losquet, elle passe par des parcelles de Monsieur et Madame De RODELLEC : échange pour un euro symbolique. Frais de géomètre (environ 5 000 €) à charge de la commune, frais de notaire à la charge de Mr De RODELLEC. Échange voté à l'unanimité, le Maire est autorisé à signer ces actes.

#### **2) Convention SDEF : audit rénovation énergétique logements foyers-salle polyvalente- salle foyer**

Un audit a été réalisé avec le SDEF en septembre 2023. Des préconisations pour répondre à l'isolation des bâtiments et réduire les dépenses d'énergie et les gaz à effet de serre ont été proposées. Une convention avec le SDEF est à signer pour que ce dernier puisse apporter une aide à la commune : assistance de conseil pour définir les besoins, pour rédiger un programme pluri-annuel, pour rédiger un cahier de consultation de maîtrise d'œuvre, pour aider à la recherche de subventions, au choix des entreprises de travaux, au suivi de chantier. Les logements foyers seraient intégrés au projet. Montant à la charge de la commune 6 727,50 € (après prise en charge d'une partie par le programme ACTEE pour 4 485,00 €). Convention validée à l'unanimité.

#### **3) Convention France Services - Association Vivre la ville Pims Brest**

Convention d'une durée de 3 ans entre l'association « Vivre la ville / Pims de Brest » et Les communes de Pleyber-Christ - Lannéanou - Plouneour-Menez - Plourin-Lès-Morlaix - Plougouven - Le Cloître-Saint-Thégonnec qui se sont regroupées pour l'emploi de personnels et la gestion de permanences de France Services Itinérances. Les objectifs communs et engagements associés sont avant-tout d'informer les habitants, d'accompagner leurs demandes sur les services du France Services, de leur proposer des réponses au niveau administratif et/ou numérique. L'Association « vivre la ville/Pims de Brest » recrute les médiateurs (qui sont salariés de l'association) et les forme pour garantir la bonne mise en oeuvre des engagements pris par l'Association dans le cadre de la Convention. Elle fournit le matériel nécessaire à la réalisation des permanences. Les communes accueillent les médiateurs au sein des lieux de permanences dans un bureau où la confidentialité est garantie. La signature de la Convention sera suivie de bilans trimestriels: un comité de pilotage sera mis en place. La contribution des communes permet de financer la réalisation des permanences et complète la dotation versée par l'État dans le cadre de la labellisation France Services. Cette contribution est de 40 000 euros par an. Elle est versée à l'association.

# CONSEIL MUNICIPAL (suite)

La part des communes est fonction du nombre de permanences hebdomadaires. Le montant de la contribution annuelle des communes est indexé sur l'inflation et sera révisé en fonction chaque année. Renouvellement de la convention France Service voté à l'unanimité.

Lieux des Permanences France Services Itinérant	Nombre de permanence	Forfait Mensuel	Forfait annuel	Nombre d'usagers	% de participation
Plounéour-Menez	4	223 €	2 676,00	262	12,50%
Plougouven	4	223 €	2 676,00	84	12,50%
Pleyber-Christ	8	446 €	5 352,00	308	25,00%
Lannéaou	4	223 €	2 676,00	93	12,50%
Plourin Les Morlaix	10	558 €	6 690,00	385	31,25%
Le Cloître Saint Thégonnec	2	112 €	1 338,00	65	6,25%
<b>total</b>	<b>32</b>	<b>1784</b>	<b>21 408 €</b>	<b>1197</b>	<b>100,00%</b>

Bilan 2023 : La permanence de Plounéour-Menez fonctionne très bien (en moyenne 10 utilisateurs par permanence).

## 4) Convention SDEF géoréférencement éclairage public

Convention avec le SDEF au sujet du géoréférencement obligatoire sur l'éclairage public, la maintenance... Il s'agit d'une obligation légale qui a un coût de 3 240 euros TTC. La commune participe à 30 % (818 euros), le SDEF prend le reste en charge. Convention renouvelée à l'unanimité.

## 5) Travaux salle de sports

Avenant lot 3 : Charpente/Bardage - Avenant de 1 752 € HT pour la dépose de pannes existantes et qui seront remplacées par des pannes neuves (problème de hauteur). Avenant voté à l'unanimité.

Avenant lot 11 : Plomberie- Sanitaires - Chapeau de toiture à ajouter pour passer les alimentations électriques des panneaux solaires : 497,29 € HT. Avenant voté à l'unanimité.

## 6) Terrain de sports : consultations travaux

Il faut l'accord du conseil pour lancer la consultation de travaux du terrain de sports qui sert au collège, à l'école, aux associations. Changement des mains courantes, remplacement des pales-ballons, des buts et de l'éclairage du terrain. Accord donné à l'unanimité.

## 7) Personnel communal

• Consultation comité technique : il faut l'accord du conseil pour solliciter le CST pour attribuer une prime aux agents communaux pour leur participation aux événements exceptionnels. Consultation votée à l'unanimité.

• Rémunérations stagiaires BAFA : gratification de stage pour les stagiaires BAFA : 28 € brut par jour sur les journées normales et 40 € brut par jour sur les camps d'été (horaires rallongées). Rémunérations votées à l'unanimité.

## 8) Dénomination des rues : base adresse

Délibération votée en janvier sur les noms des rues créées au bourg, il faut transmettre ces noms pour mettre à jour la base d'adresse : Impasse de la famille Perper, impasse du stade, Le jardin de l'Auditoire. Dénomination votée à l'unanimité.

## 9) Tirage au sort des jurés d'assises 2024

Plounéour-Menez : Sylvie JOUAN, Raphaëlle MENARD, Guillaume LE GALL.

Le Cloître-Saint-Thégonnec : Vincent RUIZ-CASTRO, Lucette KERVERN, Nathalie BRISARD.

# INFORMATIONS NATIONALES

## Arrivée de la TNT Ultra-Haute Définition à Plounéour-Menez

La TNT en Ultra-Haute Définition (UHD) a commencé son déploiement en France le 23 janvier 2024. Elle sera disponible sur la commune **à partir du 11 juin 2024**. Dans sa décision du 25 octobre 2023, l'Arcom a ainsi attribué à France Télévisions le droit de diffuser France 2 en UHD à compter du mois de janvier 2024.

France 3 (antenne nationale) sera également accessible en UHD du 10 juillet au 10 septembre 2024. Ces deux chaînes seront disponibles respectivement sur les numéros 52 et 53. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'Arcom : <https://www.arcom.fr/> et sur le site internet de l'ANFR : [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr). Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet, l'ANFR met également à disposition son centre d'appel au 0970 818 818 (appel non surtaxé du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h).



# INFORMATIONS COMMUNALES

## Information Arrée Cheveux

Le salon sera **fermé du 30 juillet au 15 août 2024**. Ouverture le vendredi 16 août 2024.

## La bibliothèque Amarrée



Une bibliothèque associative qui vous propose un large choix de livres, BD, revues... à emprunter.

Suivez les panneaux à Resloas !

Ouverture les mercredis de 17h à 20h et les dimanches de 16h à 19h.

Nous fermons cet été du 20 juillet au 5 août.

Adhésion prix libre.

Contact : [bibliamarree@proton.me](mailto:bibliamarree@proton.me)



## Nouveau à Plouneour-Menez : ouverture de la ferme auberge de Garsplegant



Installés, depuis 2023, en maraîchage bio, Yannick et Krzys proposent des paniers de légumes à emporter (sur réservation), et depuis mai dernier, une restauration en ferme auberge avec les produits de leur exploitation.



### Ouvert de mai à novembre :

- du jeudi au samedi de 12h à 15h et de 19h à 21h30,
- le dimanche de 12h à 15h.

### Coordonnées :

24 Garsplegant 29410 PLOUNEOUR-MENEZ  
07.77.78.99.05.

# INFORMATIONS COMMUNALES

## Informations Ploun'Patrimoine

### **Nettoyage Lavoir Kersimonet (photo)**

Samedi 8 juin, une poignée de bénévoles s'est attelée au nettoyage du lavoir, au bas de Kersimonet. A priori, il daterait des années 50. Ploun'Patrimoine recherche tous documents, photos, anecdotes sur ce lavoir (contact 06.68.26.93.97). Une remise en état plus globale pourrait être envisagée. Affaire à suivre... Durant l'été, les chantiers sont suspendus, ils reprendront en septembre.



### **Festival photographique (photo)**

Le vernissage du Festival s'est tenu le 31 mai dernier au Pôle Culturel et Associatif en présence d'une centaine de personnes. En plus des deux expositions extérieures (Square des jeux et Parvis de l'église), une exposition photos de Michel THERSIQUEL est visible les après-midis du mardi au vendredi (sauf première quinzaine de juillet). L'exposition au Pôle Culturel est visible de 14h à 18h, les vendredis, samedis et dimanches en juin et septembre et du mercredi au dimanche en juillet et août. Cette exposition proposera de nouvelles photos chaque mois. La nouvelle série de photos sera exposée à compter du vendredi 28 juin.



### **Conférence Église Saint-Yves (photo)**

Le 2 juin, une centaine de personnes a assisté à la conférence sur l'enclos paroissial. Paul SALAUN, Thomas GALL et Annie POULIQUEN ont fait revivre la vie à Plounéour-Menez du temps de Conomore le Barbare jusqu'au 17ème siècle, époque de la reconstruction de l'église. Chacun a pu la regarder avec un œil nouveau, car plein de détails jusqu'ici ignorés, ont été mis en évidence. Les enfants de CM de l'école, suite à leur visite de l'enclos pendant les journées du Patrimoine, ont inventé des légendes sur le crieur, le clocher, et l'ossuaire. Leur travail est visible sous le porche de l'Église cet été.



## **La JDC obligatoire**



### **QUI ?**

Les jeunes de 16 ans

### **QUAND ?**

Maximum 4 semaines après l'anniversaire

### **OÙ ?**

Présence du jeune en Mairie (prévoir 15 minutes)

### **COMMENT ?**

Présentation pièce d'identité + livret de famille

### **POURQUOI ?**

L'attestation remise par la Mairie est obligatoire pour se présenter notamment aux examens scolaires, au permis de conduire...

## **Dates à retenir**

**Juillet/août :** expositions du Festival photographique au Pôle Culturel et Associatif (du mercredi au dimanche - de 14h à 18h)

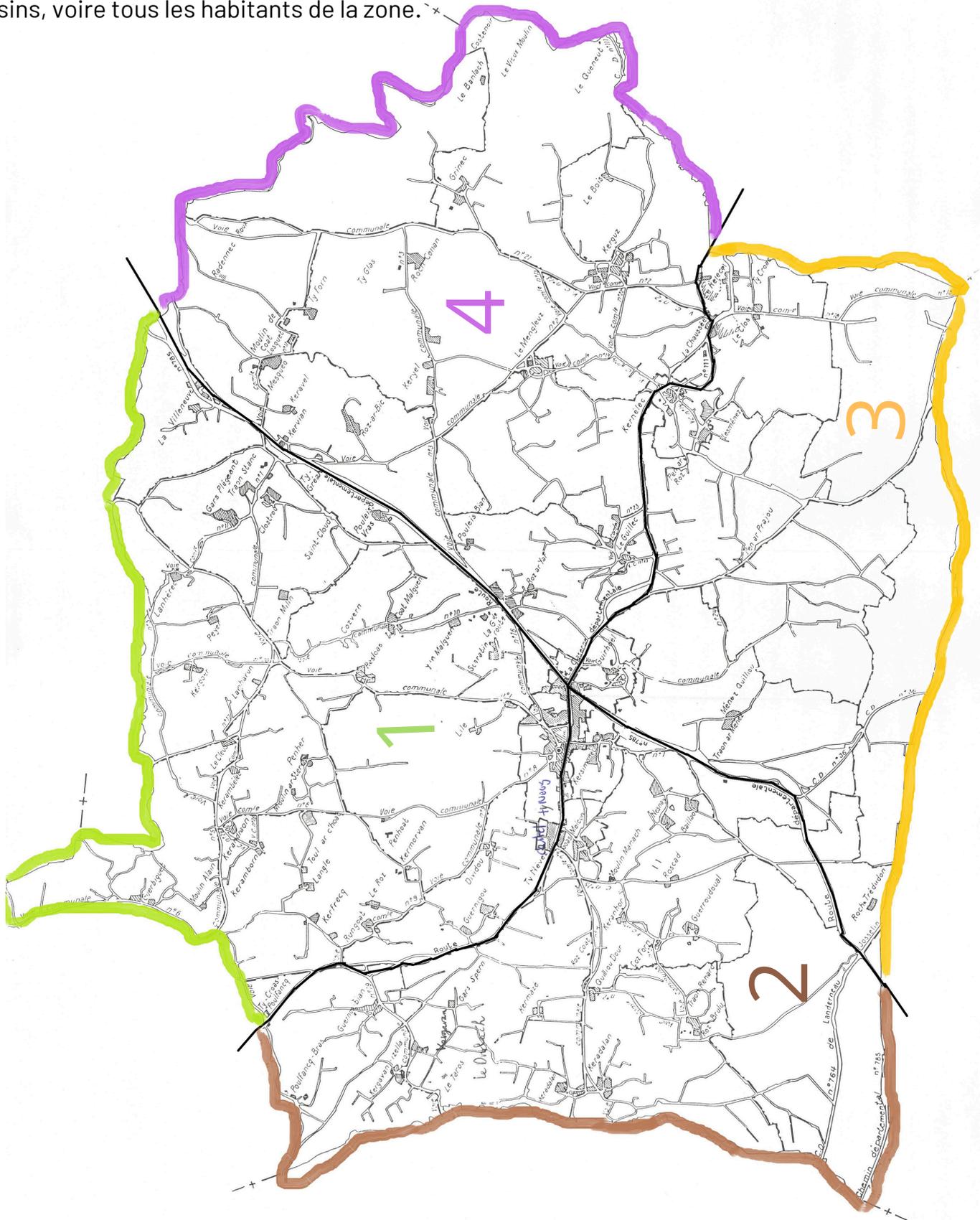
**Samedi 7 septembre :** 14h : forum des associations  
17h : spectacle de magie  
18h : apéritif-accueil des nouveaux habitants

Les articles et photos à faire paraître en **août** sont à déposer pour **le lundi 15 juillet 2024.**

## Colorez votre quartier !

Vous voulez participer à un projet inter-quartiers, inter-générationnel, mêlant à la fois le Bourg et les villages... donnant un peu de gaieté dans la commune... ce projet est fait pour vous !

La commune est découpée en 4 zones définies par les axes principaux : l'axe qui va de la montagne à Pleyber-Christ et la route qui va de Loc-Eguiner Saint-Thégonnec au Cloître-Saint-Thégonnec. 4 zones comme les 4 couleurs du logo de notre commune. Chaque zone doit être décorée selon votre imagination avec cette couleur. Vous pouvez choisir de participer au projet individuellement, en décorant devant ou autour de chez vous, mais aussi collectivement, en créant des choses avec vos voisins, voire tous les habitants de la zone.



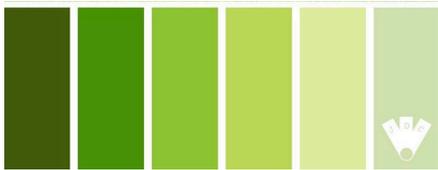
Les installations peuvent se faire courant du mois d'août, mais doivent être en place la première semaine de septembre. Des membres du CCAS passeront, au courant de cette semaine, prendre des photos dans la commune. Vous pourrez également nous en envoyer sur l'adresse mail [adjoints.plouneourmenez@gmail.com](mailto:adjoints.plouneourmenez@gmail.com) et via le Messenger de la Mairie. Les installations individuelles seront appréciées mais les installations collectives sont également très attendues.

Vous serez tous invités à un pot en clôture de la journée festive du 7 septembre (Forum des associations, structures gonflables, pièce de théâtre comique...). C'est également à ce pot que sont conviés les nouveaux habitants de la commune. Cela permettra de visionner les photos de notre commune décorée ! Un petit plus : venez avec sur vous, un vêtement ou un accessoire de la couleur de votre zone !

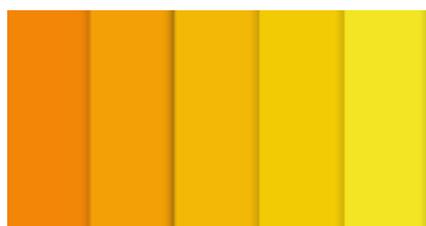
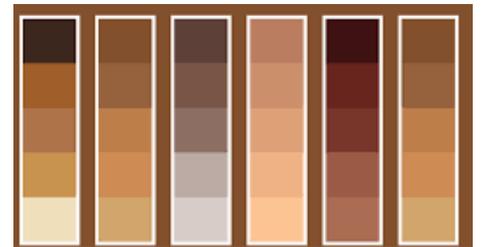
Les zones peuvent utiliser des décorations selon les palettes de couleurs suivantes (Cf carte) :



La zone 1 utilisera du **vert qui représente l'herbe et les landes** : il s'agit de la partie principale du Bourg, côté nord de la rue de la Libération (Mairie, Église, École, Supérette, École Bretonne d'Herboristerie, Collège, Le Dernier Arrée...) et tous les villages situés à gauche de la route de Pleyber-Christ jusqu'à La Villeneuve en partant de Plouneour-Menez et à droite de la route de Loc-Eguiner Saint-Thégonnec : Resloas, Lanheric, Keramborn, Kerfrecq...

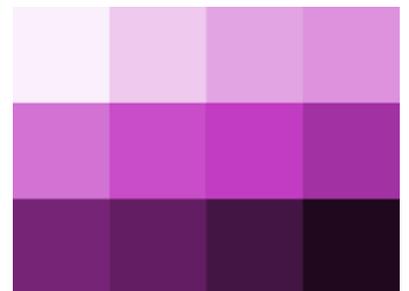


La zone 2 utilisera le **marron-gris qui représente la terre et la roche** : il s'agit de la zone du Bourg au sud de la rue de la Libération, la rue des Monts d'Arrée, Kersimonet à gauche de la route de Loc-Eguiner Saint-Thégonnec, jusqu'à Poulfancq : Keradalan, Kermazé, Roscad, Kergavan, Nesnay....



La zone 3 utilisera le **jaune qui représente le soleil et les genêts** : il s'agit de la zone de Guirhoël jusqu'au Clos et incluant entièrement Kernelecq, La Chaussée du Relecq et Le Relecq.

La zone 4 utilisera le **mauve-rose qui représente la bruyère** : il s'agit de la zone qui part du garage jusqu'à Mesquéau : Le Mengleuz, Kerguz, Roz ar Yar, Le Grinec, Le Guillec...



Le carrefour de la Caserne est donc le point central du projet duquel les 4 couleurs doivent être vues !

Laissez-vous guider par votre imagination !

Surprenez-nous et surtout amusez-vous entre énéouriens et énéouriennes !